PROVINCE DE QUÉBEC
TABLE DES PRÉFETS DES MRC
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA TABLE DES PRÉFETS DES MRC DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE, réunion tenue au Motel Chandler, le lundi 28 avril 2008, sous la présidence de **M. Jean-Guy Poirier**, préfet de la MRC de Bonaventure, et à laquelle étaient présents :

MRC d'Avignon :	**M. Bertrand Berger**, membre, préfet de la MRC **M. Gaétan Bernatchez,** représentant, directeur-général et secrétaire-trésorier de la MRC
MRC de Bonaventure :	**M. Gaétan Bélair**, représentant, aménagiste de la MRC, secrétaire-trésorier de la Table des préfets
MRC de La Côte-de-Gaspé :	**M. François Roussy,** membre, préfet de la MRC **M. Henri Preston,** représentant, directeur-général et secrétaire-trésorier de la MRC
MRC de La Haute-Gaspésie :	**M. Majella Émond,** membre, préfet de la MRC **M. Michel Thibault,** représentant, directeur-général et secrétaire-trésorier de la MRC
Mun. Les Îles-de-la-Madeleine :	**M. Joël Arseneau,** membre, maire de la municipalité **M. Hubert Poirier**, représentant, directeur général de la municipalité
MRC de Rocher-Percé :	**M. Claude Cyr,** membre, préfet de la MRC **M. Mario Grenier**, représentant, directeur général de la MRC

RÉSOLUTION NUMÉRO 2008-04-07
Demande de statu quo concernant la délimitation des circonscriptions électorales provinciales sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT le projet de restructuration de la carte électorale provinciale;

CONSIDÉRANT que la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ne peut tout simplement pas se permettre de perdre une de ses circonscriptions électorales;

EN CONSÉQUENCE

Il est dûment PROPOSÉ, APPUYÉ et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents que la Table des préfets des MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine :

- demande au gouvernement du Québec de maintenir telle quelle la délimitation géographique actuelle des circonscriptions électorales provinciales de Bonaventure, de Gaspé, de Matane et des Îles-de-la-Madeleine;

- demande aux MRC de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine d'appuyer la présente résolution;

- mandate le préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, Monsieur Majella Émond, pour déposer la présente résolution lors des audiences de la Commission de la représentation électorale du Québec qui seront tenues en Gaspésie en mai 2008.

Original : Mme Nathalie Normandeau, ministre responsable de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Monsieur Majella Émond, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie

Copie : Aux MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Aux députés de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
(sous réserve de son approbation)

Gaétan Bélair, secrétaire-trésorier
Table des préfets des MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Le 29 avril 2008